

Règlement de concours

Tous nos concours s'adressent aux résidents du Québec qui ont atteint l'âge de 18 ans, mais à l'exclusion des employés, des administrateurs et des dirigeants de WKND 91,9, de Leclerc Communication, de toute société affiliée (telle que décrite dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions) à la station de radio WKND ou à Leclerc Communication, (les «sociétés affiliées»), les employés, les administrateurs et les dirigeants des commanditaires (les «commanditaires»), les employés, les administrateurs et les dirigeants de leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Le prix offert doit être accepté comme tel, indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation. Le prix, et tout élément le composant, n'est ni transférable, ni monnayable, ni échangeable. Le prix doit être accepté à titre de récompense sans aucune possibilité d'obtenir un prix de substitution, sauf avis contraire de la part du fournisseur.

Vous ne pouvez pas gagner plus d'un prix à l'intérieur d'une période de 30 jours. Si vous avez gagné plus d'un prix durant cette période, vous recevrez le premier prix gagné, sans possibilité d'échange. Vous ne pourrez pas choisir entre les deux prix.

Comment réclamer votre prix?

Pour réclamer votre prix, vous devez vous présenter à la réception des bureaux de Leclerc Communication, au 815, boulevard Lebourgneuf, suite 505, Québec (Québec), G2J 0C1, du lundi au vendredi, sauf jours fériés, entre 8 h 30 et 17 h 30.

Aucun prix ne sera envoyé par la poste.

Vous avez 30 jours pour réclamer votre prix.

Sur place, vous devrez présenter une pièce d'identité valide (carte d'assurance maladie ou permis de conduire) et signer un formulaire d'exonération pour la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Réclamation de prix

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Leclerc Communication
815, boul Lebourgneuf, suite 505
Québec (Québec) G2J 0C1
418-529-1021